

lettre de change, ainsi que le commerce, mais bien de supprimer purement et simplement la lettre de change et le commerce, c'est-à-dire, d'employer la contrainte, d'attenter à la liberté.

Je proteste de toutes mes forces contre ce reproche ; la banque d'État supprime si peu la lettre de change, qu'elle l'admet à l'escompte, suivant les usages actuels ; seulement, la banque d'État, monétisant toutes les valeurs, il est clair que le billet de la banque d'État, étant au reste absolument garanti, sera préféré à la lettre de change, dont la garantie est si incertaine, et que, par suite de la facilité qu'il y aura à obtenir ce billet de banque, toutes les opérations à termes seront infiniment réduites, et remplacées par la vente au comptant, ce qui toutefois n'empêchera pas ceux qui préféreront un titre incertain, mal garanti, la lettre de change, à un titre solide, authentique, à se passer le plaisir d'accepter des lettres de change.

Quant à moi, en étant qu'industriel, je vous déclare que je préférerai toujours livrer mes produits contre une valeur positive, que contre une lettre de change, quelle que soit la bonté des signatures, et je ne croirai pas qu'on attentera à ma liberté, lorsque je recevrai en échange de mes produits un équivalent véritable.

Il en est de même du commerce, je suis convaincu que l'institution des agences communales, rendant inutile et impossible la spéculation sur les produits, offrant toute garantie de loyauté, de vérité, supprimant les fraudes et les falsifications, diminuant de beaucoup les faux-frais, tous producteurs et tous consommateurs, mis directement en rapport par ce système, auront le plus grand intérêt à s'en servir.

Ce qui n'empêchera pas les producteurs qui seront enthousiasmés du mode actuel du commerce, de continuer à subir les extorsions du capital, les spéculations et les faux-frais des intermédiaires, ils seront parfaitement libres de ne pas se servir des agences communales, de même que les consommateurs conserveront toujours la faculté d'acheter de préférence des produits plus chers, souvent falsifiés, dont l'origine et le prix leur seront inconnus, rien ne les forcera à se servir des agences communales.

Quant à moi, en tant qu'industriel, et en tant que consommateur, je ne croirai jamais qu'on attentera à ma liberté, lorsqu'on créera une institution qui me permettra de vendre mes produits à moins de frais lorsqu'on me mettra en relation directe avec les consommateurs, et lorsque je pourrai acheter les produits nécessaires à ma consommation, à de meilleures conditions, et avec toute garantie.

Je ne supprime donc ni la lettre de change, ni le commerce, mais je